



Versement par erreur de la caf

Par **kazzmareik**, le **05/04/2008** à **16:37**

après avoir reçu plusieurs versements de la caf (je ne suis pas allocataire et inconnu de leur service) j'ai pris contact à plusieurs reprise pour demander l'arret des versements (par telephone et me rendant sur place) on m'a répondu " on n'y peux rien..." bref, aujourd'hui on me réclame cette sommes mais en m'indiquant que je suis comdamné (à réglé par le tribunal adminitratif) à régler la somme dus
je viens de recevoir un proces verbal de recherche valant signification avec le jugement du tribunal

Que va t-il se passer maintenant? l'huissier peux t-il me saisir, ou bloquer le compte sur lequel on été fait les versements?

a qui dois je m adresser pour l acquittement de ma dette
merci